

Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Strasbourg, jeudi 30 septembre 1982.

Monsieur le président,

- Mesdames et messieurs les parlementaires,

- Mesdames et messieurs,

- C'est, pour le Président de la République française, un honneur de venir s'exprimer aujourd'hui devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ici à Strasbourg.

- Strasbourg, ville symbole à bien des égards, symbole de la réconciliation, non seulement entre les peuples allemand et français, mais aussi de tous les peuples de l'Europe réunis par la volonté de sauvegarder les libertés fondamentales et les droits de la personne humaine.

- Après tant de guerres qu'on appelle "civiles", l'Europe a retrouvé sa raison d'être en devenant l'Europe de la liberté. C'est ce projet qu'incarne le Conseil de l'Europe, dont on sait qu'il est - vous venez de le rappeler, monsieur le président - l'une des plus anciennes organisations européennes et qu'il reste aujourd'hui celle de ces organisations qui regroupe le plus grand nombre d'Etats. Ce projet s'exprime dans le statut même de l'organisation puisque les Etats-membres y proclament leur attachement inébranlable "aux valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique, et de prééminence du droit sur lequel se fonde toute démocratie véritable".

- Ces valeurs spirituelles et morales s'incarnent tout particulièrement, je puis le dire, dans votre Assemblée, monsieur le président, et c'est pour moi un vrai plaisir d'y être accueilli par vous. J'ai pu vous connaître à Paris lorsque vous y représentiez votre pays et je sais le rôle que vous avez joué dans la réinsertion de l'Espagne dans la communauté des nations libres et démocratiques d'Europe occidentale.

- Enfin, permettez-moi non seulement de saluer celui qui représente brillamment son pays, mais aussi de rendre hommage à l'homme d'Etat européen.

A l'Assemblée parlementaire que vous présidez, je viens apporter, mesdames et messieurs les parlementaires, le témoignage de l'estime et de la considération - j'allais dire de la confiance de la France. Il s'agit d'un lieu privilégié d'échanges de vues entre des femmes, des hommes très informés et qui ont choisi de demander à leur Parlement de venir siéger ici pour y défendre quoi, sinon une cause qui leur est chère, puisqu'ils mobilisent à cet effet une large part de leur temps et de leur réflexion.

- Ce faisant, vous agissez aussi conformément à une vocation définie pour votre Assemblée dès 1949 en donnant corps, je cite, "aux aspirations des peuples de l'Europe, afin de fournir aux gouvernements le moyen de rester constamment au contact avec l'opinion publique européenne".

- C'est souvent ce qui est le plus difficile car, si vous représentez ici des peuples qui partagent un même conception de la démocratie, de la liberté, des droits de l'Homme, comment faire communiquer ce choix, parfois même cette vocation, qui correspond à la vocation la plus profonde de l'homme civilisé, à l'ensemble de ceux qui relèvent aujourd'hui de vos juridictions mais qui font aussi l'histoire contemporaine et que tant de débats déchirent ?

mais qui restent essentiels dans une perspective contemporaine et que tant de débats éclairent :

- Il est essentiel que, sur des questions internationales comme les relations Est - Ouest ou le Moyen-Orient, par exemple, ou bien d'autres encore, vous fassiez entendre votre voix.
- C'est pourquoi, très utiles à mes yeux, sont les débats engagés sur des problèmes tels que la violence sous toutes ses formes, les conséquences sur l'homme du développement des sciences et des techniques, - je pense en particulier à la conférence que vous avez tenue l'an dernier à Helsinki sur les manipulations génétiques, - la lutte contre la drogue, pour laquelle votre assemblée a su s'adjoindre le Groupe de réflexion Georges-Pompidou, désormais officiellement rattaché au Conseil de l'Europe.\

Je veux rendre hommage à la contribution que vous avez apportée au rapprochement des législations nationales.

- Les grandes conventions du Conseil de l'Europe, celles qui ont été considérées, à juste titre, par l'opinion, et en tout cas par l'opinion responsable, comme des étapes marquantes de la construction européenne, ont presque toujours été conçues par cette Assemblée. Je pense à la Charte sociale européenne, à la Convention culturelle, à bien d'autres initiatives dans des domaines aussi divers que l'insertion des réfugiés et des migrants, la jeunesse, la coopération entre collectivités locales.\

Je pense aussi et peut-être surtout à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont Pierre-Henri Teitgen soumettait à vos prédécesseurs, il y a trente-trois ans, la première ébauche. Que la première convention adoptée par le Conseil de l'Europe dès 1950 ait été la Convention européenne des droits de l'homme ne relève pas du hasard.

- Je ne me risquerai pas devant vous, qui en êtes à l'origine, à préciser l'importance et la richesse de ce traité. Permettez-moi d'en souligner cependant l'aspect le plus fondamental.

- La Convention européenne ne se contente pas d'énumérer un ensemble de droits & elle les garantit immédiatement à toute personne relevant de la juridiction des parties contractantes. Elle établit un système international de protection collective de ces droits - procédure unique en son genre - qui peut fonctionner à l'initiative des Etats comme des particuliers.

- Ainsi, le droit qui, lorsque j'étais étudiant, s'appelait encore le "droit des gens", mérite vraiment son nom et retrouve ses lettres de noblesse.

- L'individu, jusqu'alors isolé et ignoré dans les -rapports entre Etats, devient une personne, un citoyen dans la communauté des nations européennes.

- Je rappellerai, vous le comprendrez, que plusieurs Français ont joué un rôle décisif dans l'élaboration de cette Convention. Même si l'on ne peut oublier que mon pays est, un peu trop longtemps, resté en marge, ce temps est maintenant révolu.\

La France est au rendez-vous des libertés, selon une tradition plusieurs fois séculaire. Elle n'éprouve pas seulement le sentiment du devoir accompli, comme si désormais elle avait rempli toutes ses obligations - quel pays pourrait le dire ? - Mais elle sait qu'elle va devoir assumer des responsabilités nouvelles parce que les libertés de l'individu sont fragiles et qu'en matière de droits de l'homme, il n'y a jamais d'acquis définitifs .

- Que de fois ai-je répété dans mon pays, "ne l'oubliez jamais, la liberté est une conquête". Le combat pour les droits de l'homme a été longtemps un combat pour des textes, et aujourd'hui que les textes nationaux et internationaux existent, c'est un combat pour leur application, un combat pour que nul ne soit exclu de leur bénéfice, ni le travailleur du tiers monde immigré dans un pays plus développé, ni le membre de ce quart monde où l'on est pauvre et illettré de génération en génération, ni le nomade qui tient à conserver la tradition du voyage, ni l'ancien délinquant qui cherche à se réinsérer, ni le handicapé, ni les personnes âgées trop souvent délaissées.

- Il nous faut examiner les causes économiques, culturelles, psychologiques des rejets, qui marginalisent tant de personnes et faire en sorte que l'état de droit soit une société pour tous.\

Eh bien oui, la France est décidée à soutenir les efforts entrepris au service des droits de l'homme. A cet égard, je sais que des travaux sont en-cours pour améliorer, renforcer les deux instruments essentiels existant en ce domaine : la Convention européenne des droits de l'homme

et la Charte sociale européenne. Pour ce qui concerne la Convention, il s'agit d'améliorer le fonctionnement du système de contrôle et surtout d'étendre les droits garantis. Pendant trop longtemps les droits de l'homme ont été envisagés davantage sous l'angle de leur défense que sous celui de leur extension. Dans sa déclaration sur les droits de l'homme du 27 avril 1982 le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a décidé d'accorder la priorité à l'élargissement de la liste des droits individuels particulièrement dans les domaines social, économique et culturel.

- Voilà qui rejoignait des préoccupations que, là où j'étais, j'avais eu l'occasion d'exprimer souvent, car l'ultime question à laquelle nous devons répondre est bien celle-ci : quelle place pouvons-nous reconnaître à l'individu face à l'Etat, face à la société ? L'individu, chaque personne, devant les mouvements, les organisations, les ensembles, les abstractions ? L'individu, valeur irremplaçable et, je l'espère, inaliénable. Car les droits de l'homme forment un ensemble, et prendre conscience de leur complémentarité apparaît indispensable.\

Dans nos pays, nous avons trop tendance à considérer que les droits sociaux et économiques résultent naturellement du progrès économique. Or, il n'en est pas ainsi et la crise actuelle est là pour nous le rappeler.

- Dans les organisations dont l'Europe s'est dotée, comme dans les Etats qui la composent, la concertation entre partenaires sociaux s'impose à tous. En tout cas, telle est ma conviction, et j'aimerais que l'Europe dans ses différentes enceintes, donnât l'exemple et l'élan. Que serait cette Europe privée de ses droits économiques et sociaux ? Là aussi la liberté est une conquête. Je sais que vous en êtes, ici, dans cette assemblée, conscients, puisque vous avez souhaité dans l'une de vos résolutions qu'un statut particulier fût précisé dans ce domaine. C'est dans cet esprit, à mon sens, que peut-être conçue l'actualisation de la Charte sociale, instrument complémentaire et indispensable de la Convention sur les droits.

- Le Conseil de l'Europe m'apparaît comme un élément essentiel à la réflexion que nous devons mener pour coordonner nos efforts, nous, Etats, gouvernements, parlementaires, partenaires sociaux, afin d'améliorer, de corriger des disparités économiques et sociales et d'enrayer autant qu'il est possible, le fléau du chômage, menace pour nos démocraties.\

Croyez-le, la France oeuvrera en tout cas pour parvenir à de tels résultats, car ce qui est en jeu n'est rien d'autre que le plein épanouissement de l'homme dans sa dignité et c'est au nom de cette dignité que le Parlement français a, sur proposition du gouvernement, conformément aux directives que j'avais moi-même lancées, aboli la peine de mort.

- Je me réjouis à l'idée que dans peu de temps je l'espère, une norme nouvelle établissant l'abolition de cette peine sera inscrite dans la Convention européenne des droits de l'homme.\ Cet exemple nous rappelle que le respect de la dignité de chaque être humain suppose une évolution considérable des esprits. Les droits s'apprennent, leur pire ennemi sont l'ignorance et l'intolérance. C'est pourquoi je pense que c'est avec raison que, dans sa déclaration du 14 mai 1981, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a rappelé que l'intolérance est une menace mortelle pour la démocratie.

- Nous nous efforcerons, dans chacun de nos pays, de mettre en oeuvre ces principes. Ce n'est pas toujours très aisé, selon les circonstances. Mais enfin, comme on l'a rappelé, nous espérons pouvoir vivre là où nous voudrions, vivre dans une démocratie vivante. Je m'y suis efforcé dans mon propre pays, celui qui a l'honneur et la joie de vous recevoir, notamment en venant vous rejoindre sans perdre d'autre temps, en accordant notre signature à la procédure du recours individuel `le 2 octobre 1981`. Il n'y a pas si longtemps, le ministre des affaires européennes et le Garde des Sceaux se trouvaient parmi vous à ce sujet.\

Je me permettrai de vous rappeler qu'ont été récemment supprimées, dans mon pays, toutes les juridictions d'exception répressives et qu'a été instauré un Etat de droit que je crois sans précédent, aussi bien sur-le-plan politique, par l'abolition de la Cour de sûreté, que sur-le-plan militaire - en temps de paix - par la suppression des tribunaux militaires £ que nous avons effacé de notre droit toute trace de responsabilité collective £ que nous ne voulons plus de responsabilité pénale en raison de discrimination dans les moeurs £ que nous ne voulons et que nous avons déjà restitué au juge son plein pouvoir d'appréciation, tandis que nous avons entamé la réforme de

notre code pénal autour de quelques idées centrales dont je citerai celles-ci : l'instauration de la responsabilité pénale des personnes morales, les ententes, tout ce qui choque les mœurs et la loi, qui peut se trouver parfois à l'abri de l'abstraction des personnes morales, des sanctions aux infractions à l'intérêt collectif, et je pense en particulier aux crimes commis contre l'environnement, aux pollutions maintenues envers et contre tout le contrôle par les tribunaux de l'exécution des peines, rendant au judiciaire ce qui lui appartient, sans parler, bien entendu, de la lutte contre les crimes, tous les crimes, et particulièrement ceux qui relèvent des organisations systématiques sans frein, sans autre considération, que la haine des autres.\

Nous avons, certes, à l'égard de propositions retenues ici même, et même, je crois, à l'initiative de la France, marqué des réserves. Certaines dispositions doivent être corrigées, mais nous n'en restons pas moins désireux de voir les pays d'Europe dans cette assemblée ou dans les autres, se mettre d'accord sur ce qui pourra servir au développement des libertés, à la sauvegarde des vies et des biens face au terrorisme international. Mais, pour cela comme pour le reste, encore faut-il une nouvelle impulsion politique.

- La récente proposition du gouvernement autrichien, relative à la tenue d'une conférence des ministres chargée des droits de l'homme, va dans ce sens et les autorités françaises l'examinent avec sympathie.

- Il est essentiel de préserver dans ce domaine l'unité de l'Europe démocratique. La convention européenne doit demeurer le code commun pour tous ces états. Nous détenons ensemble un patrimoine dont la sauvegarde et le développement, pour être durables, ne peuvent qu'être homogènes et la tâche qui reste à accomplir est si lourde, si difficile, qu'elle n'ôtera rien, cependant, à son aspect le plus exaltant.

- Nous sommes tous engagés dans nos pays, par le jeu de la démocratie, dans les combats très exigeants qui s'inspirent de nos convictions et qui, parfois, peuvent nous donner le sentiment de nous attarder sur des plans qui ne correspondent pas au meilleur de nous-même. Vous imaginez comme il est important de donner une signification plus profonde à ces actes pour justifier sa propre vie ! L'action menée dans ces enceintes répond à ce besoin.\

Le Conseil de l'Europe, cette assemblée, monsieur le président, mesdames et messieurs les parlementaires, vous le savez, s'attache à développer la coopération entre les Etats-membres afin de rapprocher, d'améliorer les législations nationales dans le domaine social. J'en ai dit un mot tout à l'heure, j'y reviens. Beaucoup de travail a été accompli, certes, depuis 1949, mais on oublie parfois que la richesse de votre organisation est le fruit d'une pratique constante du dialogue sous toutes ses formes, dialogue politique à l'évidence.

- Mais c'est aussi là une enceinte, peut-être unique, de relations entre des Etats qui partagent le même idéal de liberté, de démocratie politique, de primauté du droit qu'il faut considérer dans son évolution historique et dans sa finalité.\

Que signifient des droits et des principes de droit public qui s'appliquent à l'individu, selon les termes traditionnels de notre droit, que j'ai étudié depuis longtemps, comme beaucoup d'entre vous : que signifient cette définition de la démocratie politique dont on retrouve les termes exprimés dans la magnifique déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en particulier, parmi d'autres grands et beaux textes, si ces droits étaient vidés de substance par le seul fait que, dans le déroulement de la vie sociale et des structures économiques, ces principes inscrits sur le fronton des bâtiments publics n'entraient à aucun moment de la vie quotidienne de ceux qui sont censés en être protégés ?

- C'est cette vie, pour des millions et des millions de femmes et d'hommes qui peuvent se dire libres et protégés et qui travaillent trop pour leur santé physique et morale ou pas assez par la grave rupture du chômage, sans utilisation organisée, laissée à leur libre choix, de leur temps libre.

- La conception de leur travail comme outil et instrument de leur vie, et non pas leur vie comme instrument de leur travail, et le droit des femmes et le droit des enfants et maintenant qu'apparaît pour les personnes âgées une capacité nouvelle d'éveil jusqu'à l'achèvement... Et comme on le disait tout à l'heure, les marginalisations, les groupes minoritaires jusque dans leur culture. Que signifient vraiment ce qui ne serait devenu que de grands mots si la démocratie

concerner des engagements vraiment ce qui ne serait devenu que de grandes idées et la démocratie politique ne se muait à travers le temps - il n'y a plus de temps-à perdre en démocratie économique et sociale. Et inversions les termes de cette définition. Que serait la démocratie ou l'Etat qui se proclamerait démocratie économique et sociale et qui aurait laissé, abandonné au passage, la démocratie politique ? Ni dans un cas, ni dans l'autre - avec naturellement des différences de valeur car la démocratie politique reste la base indispensable - on ne pourrait dire qu'on bâtit une société de droit.\

La primauté du droit en ce qui concerne les domaines les plus divers. Des grandes choses à celles qui peuvent paraître plus modestes et qui touchent cependant à la pratique. Je pense en particulier à cette coopération transfrontalière des collectivités et autorités territoriales. Cela peut paraître bien mince ou bien circonstanciel par-rapport à tout ce qui vient d'être dit, et pourtant c'est un grand progrès que d'avoir pu ou que de prévoir, à l'heure actuelle, cet enjeu de parvenir à ratifier tous ensemble des dispositions de ce genre. Car qu'y a-t-il de plus politique dans le bon sens du terme que d'encourager une meilleure distribution des pouvoirs entre l'Etat et les autorités locales, de permettre à celles-ci de coopérer par-delà les frontières ?\

L'ensemble de l'Europe démocratique, je le répète, assume une responsabilité politique à l'égard du monde extérieur. Il faut en avoir conscience, et soutenir les initiatives comme celle de votre président et de votre assemblée qui a elle-même entrepris le dialogue avec les autres démocraties pluralistes dans le monde. Ce dialogue devra se concrétiser par une conférence des démocraties parlementaires en automne 1983 à Strasbourg et s'inscrire dans la logique du rôle statutaire du Conseil de l'Europe.

- Ces Etats forment, on l'a répété mais c'est utile pour pénétrer les consciences, la majorité au sein du groupe trop peu nombreux, souvent en recul, des démocraties dans le monde. De ce fait, un rôle particulier incombe au Conseil de l'Europe. Il est naturel, il est même nécessaire qu'il trouve d'abord son expression concrète sur-le-plan parlementaire. Simultanément, au Comité des ministres, l'adoption de positions communes sur des événements qui se produisent sur la scène politique mondiale prend une place en plus importante, évolution dans la -nature des choses que je ne saurais qu'approuver.

- Dans la conjoncture internationale actuelle, servir d'abord de point de rencontre aux familles de l'Europe, pour sa construction, au sein de votre Conseil : les Etats-membres de la CEE, les représentants de l'Association européenne de libre échange, de l'Alliance atlantique, ceux des Etats neutres, ceux des Etats non alignés ont tous des points communs en dehors de toute politique des blocs qui représente une autre face de notre vie contemporaine et qui n'engage pas tous ceux qui participent à ces travaux.

- C'est un incomparable capital d'expériences diverses, d'engagements respectifs, de visions du monde à partir du même point de ralliement où se retrouvent tous ceux qui croient à une certaine forme de civilisation héritée de nos traditions. Il ne s'agit pas, bien entendu, de façonner et d'imposer des politiques communes, mais il s'agit de confronter les points de vue que j'évoquais, d'arriver à un consensus, afin que cela se traduise et se diversifie à travers tous les canaux de la coopération internationale. Cela vaut pour les relations Est - Ouest, comme pour les relations Nord-Sud, et pour bien d'autres qui pourraient être localisées.\

Par exemple, sur-le-plan des relations Est - Ouest, bien entendu il faut essayer de renouer l'indispensable dialogue. Seulement, on ne peut renoncer à la -défense des principes, particulièrement celui de la liberté de l'homme. Tout en ne partageant pas, pour ce qui me concerne, les conceptions politiques des Etats de l'Europe de l'Est, ne m'empêchez pas de penser, même s'il m'arrive de faire des réserves sur certaines politiques de l'Europe de l'Ouest, que la sauvegarde commune, pour une part morale et surtout matérielle, passe par certains canaux, notamment par le désarmement, par le dialogue et la négociation sans jamais abandonner la rampe de sécurité qui s'appelle les droits de l'homme.

- Certaines activités du Conseil de l'Europe se prêtent à une telle coopération. Elles seraient bénéfiques à l'Europe toute entière.\

Parlons des relations Nord-Sud. Le chancelier fédéral d'Autriche, mon ami Bruno Kreisky, avait, le 5 mai 1976, dans un discours devant votre Assemblée, à propos des implications et des

nécessités pour l'Europe, qui découlent du dialogue Nord-Sud suggéré la "création, sur-le-plan politique, d'une institution comparable à l'OCDE, au-sein de laquelle auraient lieu des échanges de vues politiques analogues à ceux auxquels procèdent les pays membres de l'OCDE dans le domaine économique". Et il avait estimé "que le Conseil de l'Europe pouvait examiner l'idée qu'un tel organe pourrait se réunir sous ses auspices".

- Votre Assemblée est en passe de réaliser ce projet. Je l'en félicite. Le Comité des ministres ne pourrait-il, au niveau gouvernemental, permettre aux gouvernements de l'Europe démocratique représentés au Conseil d'engager précisément les ouvertures nécessaires et des échanges réguliers sur la responsabilité politique de l'Europe dans les relations Nord-Sud, sur une action éventuelle dans-le-cadre des organisations directement concernées ?

- Vous voyez le spectacle : les Etats industriels en arrêts, les pays en voie de développement, et surtout parmi les plus pauvres `PMA`, en chute libre, des surendettements, des désordres de toutes sortes, des espèces de rupture ou de retour, par nécessité, au -rapport de force antérieur. Imaginez le dommage, pour le monde entier, le déséquilibre d'où naîtront les futurs et prochains drames et puis surtout le manquement au devoir fondamental qui nous incombe.\

Presque tous les pays ici rassemblés ont longtemps exalté la puissance du sentiment national - et ils ont eu raison - qui a tant contribué à façonner l'âme de nos peuples, souvent pour le meilleur, parfois pour le pire, et ils n'avaient alors plus raison. Et pourtant, nous ne sommes pas une simple addition géographique - ce n'est, en tout cas, pas comme cela que je le ressens - de peuples juxtaposés. Ma génération est née pendant la première guerre mondiale et a combattu pendant la deuxième. Nous avons vingt ans. Quel spectacle était le nôtre ! Considérez l'image de l'Europe en 1939 et ce qui s'en est suivi. Beaucoup, beaucoup trop d'entre nous, ont connu les drames personnels, les deuils, les chagrins, les ruptures, les vies fauchées.

- J'ai admiré les hommes illustres qui, alors même que cette deuxième guerre mondiale n'était pas finie, concevaient déjà la reconstruction de l'Europe à partir de ce que l'histoire et la géographie laissaient pour embryon de l'Europe dans sa réalité géographique. Je me souviens - je l'ai souvent rappelé parce que j'en tire quelque orgueil - que, bien que fort jeune à l'époque, j'ai participé au premier congrès européen de l'histoire, à La Haye, deux ans après que mon pays ait recouvré la liberté, me retrouvant coude à coude avec tant d'autres, des espérances au coeur et avec la volonté de réussir. J'avais, il est vrai, vécu un peu dans l'entourage de Jean Monnet, dont je suis le compatriote au niveau de nos villages et je devais devenir peu après le collaborateur direct, au-sein du gouvernement, de Robert Schuman. Je n'étais pas de sa formation politique, je me suis flatté très souvent d'être de sa formation spirituelle dans ce qu'elle avait d'universelle.

- Oui, ce n'est pas simplement une juxtaposition de peuples étrangers l'un à l'autre. A plusieurs époques, l'Europe a existé sur bien des -plans : ceux de l'art, de la foi, de la recherche, de la raison. Les réformes et les contre-réformes ont été vécues ensemble par nos peuples. Les grands mouvements libéraux contre-révolutionnaires ont habité la plupart de nos pays dans les mêmes moments historiques du XIXème et du XXème siècles. Nos racines ont poussé dans le même terreau.

- La création du Conseil de l'Europe, après la catastrophe répétée de ces deux guerres mondiales, a témoigné de cet élan vital. Je pense que vous éprouverez vous-même, comme moi, la nécessité en ce lieu privilégié, de retrouver la convivialité européenne autour de la table commune de l'histoire et de la culture, de retrouver en même temps l'inspiration politique qui balaie les obstacles mineurs, pour imaginer l'histoire du temps présent, l'histoire du temps futur.\

L'ouverture sur les autres cultures est dans la -nature de nos peuples. J'aimerais me garder de toute forme de mondialisme un peu diffus, parfois anesthésiant - je n'ai rien contre cette vue des choses, qui s'imposera un jour ou l'autre - je crois profondément qu'il faut préserver la spécificité des cultures, notamment les cultures minoritaires, dans chacun de nos pays, pour autant qu'elles ne heurtent pas les chances du maintien profond des communautés nationales.

- Enfin, puisque nous supposons qu'une même famille est ici réunie, on pourrait parler des absents. Après tout, ils font, eux aussi, partie de l'Europe. Car nous ne pouvons réduire notre continent aux seuls signataires des traités et des conventions dont vous assurez la bonne

application. L'histoire nous souffle une autre définition plus riche, plus diverse, mieux accordée à la mosaïque européenne. Comment effacer deux millénaires de culture ? Comment oublier que ce qu'on appelle Europe centrale a partagé, avec notre pays, des phénomènes de civilisation aussi réels que le Gothique, la Renaissance, la Réforme, le Romantisme, enfin l'explosion de la modernité ? Comment peut-on parler, ici à Strasbourg, de littérature européenne, contemporaine, sans évoquer Kafka, de musique en gommant Bartok, d'esthétique en oubliant Lukacs, de théâtre en ne citant pas Ionesco. Et quel meilleur exemple donner que Marie Curie, polonaise et française à la fois !\

Pour rester elle-même et s'épanouir, la culture européenne se doit de n'oublier aucun aspect de son patrimoine ni de ses virtualités. Et par quel chemin pouvons-nous réaliser ces grandes espérances ? Par tous les chemins que nous avons inlassablement parcourus depuis plus d'un millénaire. Que nos étudiants, nos chercheurs, nos créateurs soient conscients d'avoir en commun leurs universités, leurs laboratoires, leurs bibliothèques, leur salles de concert, leurs musées, et qu'ils sachent que tout ce qui leur est offert est à préserver, à vivifier, sous peine de périr.

- Notre culture ne devrait pas connaître de frontières, et pourtant est-il bien sûr que nous mettions pleinement en pratique cette règle fondamentale ? Songeons qu'autour de l'an 1500 une soixantaine d'universités parsemaient l'Europe. Certaines d'entre elles étaient à ce moment-là en place depuis plusieurs siècles déjà : Paris, Montpellier, Bologne, Padoue, Oxford, Cambridge, Salamanque, Valladolid. Il faudrait en citer une quinzaine d'autres en plein développement, en Allemagne, en Italie, aux quatre coins de l'Europe : Aberdeen, Coimbra, Budapest, Cracovie, Upsal. Tous ces pôles de recherche ne vivent et ne se développent à l'époque que par l'intensité de leurs échanges, tous organisés à partir de la présence, auprès de chaque grande université, d'un collège des "nations" où se retrouvaient les étudiants originaires de chaque pays, dont le cycle d'études est souvent un long parcours sur notre continent.

Comment ne pas évoquer ici Erasme de Rotterdam, dont la carrière résume l'Europe d'alors : Paris et l'Angleterre, Bologne, Venise, Padoue, l'Angleterre à nouveau et Bâle.

- Que d'autres exemples, qui permettraient de retrouver exactement chacun des points géographiques et culturels représentés ici par chacun d'entre vous ! Certes la répartition du savoir n'est plus la même aujourd'hui. D'autres voyages sont nécessaires. Mais est-il toujours souhaitable que nos chercheurs traversent l'Atlantique ? Bien entendu, qu'ils le fassent peut être excellent. Il ne s'agit pas non plus de fermer cette voie ! Mais enfin, est-il toujours souhaitable que l'on traverse l'Atlantique alors que l'on pourrait trouver en Europe le moyen de bien féconder vos recherches ? La question mérite d'être posée sans préjugé. Tous ces brevets, toutes ces licences, recherches, bien loin, alors que la vraie richesse ne sont ni les licences ni les brevets, mais les cerveaux ? Il serait peut être sage de songer à garder les cerveaux de l'Europe en Europe et pour cela offrir un champs suffisant pour leurs capacités de recherche et d'expression. Personnellement, je serais tenté de vous proposer de mettre en place à travers l'Europe un réseau de centres de recherches à partir de poles d'excellence destinés à intensifier les échanges entre universités, laboratoires, grandes écoles et instituts.\

L'Europe de la culture est un élément de résistance à tous les alibis commerciaux de la culture, commercialisation également souvent nécessaire, à condition qu'elle ne prime pas, car les inventions de l'esprit, quand elles sont accaparées par les intérêts marchands, sont parfois condamnées aux pires simplifications. Nos lieux d'enseignement perdraient leur signification, leur raison d'être, si nous n'étions pas capables de marquer l'espace audiovisuel, pour reprendre l'expression de M. le président. Les heures de plus en plus nombreuses passées à utiliser ces instruments pourraient devenir un temps mort, un temps meurtrier, si nous ne pouvons introduire nos initiatives, nos identités, c'est-à-dire nos programmes, comme nous imprimions nos livres. Bref, l'Europe peut être frappée de pollution sonore et visuelle par insignifiance. Et quand je dis qu'il y a urgence, c'est que les machines, et ceux qui les vendent n'attendent pas : on est pressé de nous séduire. Sommes-nous aussi pressés d'être achetés à bon compte ? C'est toute la question.

- Que l'on me comprenne bien : mon interrogation est un appel à l'imagination, non pas à la contrainte. Si l'on songe à ce qu'a représenté l'imprimerie pour la Renaissance, n'oublions pas

contrainte. Si l'on songe à ce qui a représenté l'imprimé pour la Renaissance, il convient pas qu'une alliance doit être trouvée entre les anciens et les nouveaux moyens de communiquer, et que la responsabilité de l'Europe est spécialement engagée. La réponse est en nous-mêmes. Nous devons lerechercher avec confiance.

- J'ai noté ici quelques lignes d'un grand poète dont j'étais l'ami jusqu'à son dernier jour. Je pense à Saint-John Perse lorsqu'il écrivait : "Quand la violence eut renouvelé le lit des hommes sur la terre un très vieil arbre, sec de feuilles, reprit le fil de ses maximes et un autre arbre de haut rang montait déjà des grandes Indes souterraines, avec sa feuille magnétique et son chargement de fruits nouveaux".

- Et la civilisation européenne forme un tout. Il est important que ce message nous vienne d'un grand poète européen né loin d'ici du côté de l'Amérique et qui avait compris la valeur des espaces, la puissance des senteurs dans le message de l'homme.\

Enfin il n'y a pas une Europe des dix ni une Europe des vingt et un, même s'il y a des assemblées à dix et des assemblées à vingt et un. Il vaudrait mieux ne pas considérer ces communautés comme rivales, bien qu'européennes l'une et l'autre. Elles sont différentes par la vocation, leur composition, leurs mécanismes. Elles ont leur rôle propre, leurs travaux doivent s'enrichir mutuellement.

- Je connais à cet égard les préoccupations de votre secrétaire général, M. Karasek, à qui je voudrais rendre un hommage chaleureux et lui rappeler le plaisir que j'ai eu de le recevoir, il n'y a pas si longtemps, au Palais de l'Élysée. Qu'on me permette de saisir cette occasion pour saluer aussi un homme pour lequel j'ai beaucoup d'estime, je pense à Georges Spénale, qui présida l'Assemblée des communautés européennes et anima également l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à qui j'adresse, de loin, un salut amical.

- Plaçons-nous au niveau qui est le vôtre, dans la dimension la plus large. Il faut faire entendre votre message au monde. Chargé d'histoire, l'homme européen ne finira pas de conquérir son identité, il vient de loin. Il lui reste à parcourir une si longue route. Il subit encore en divers endroits, en divers pays, la contrainte, la séparation, les ruptures, l'injustice, les effets de la crise partout. Rassemblons ce que nous avons de meilleur pour faire face aux épreuves, pour savoir que nos richesses sont en nous-mêmes, autour de nous, dans notre sol, mieux encore, dans notre esprit. Que la première règle qui ensemencera tous les sols, c'est celle dont nous parlons depuis le début, la raison même de ma visite ici, indépendamment de ce que je vous devais : que chacun agisse selon sa conscience.

- Voilà, monsieur le président, mesdames et messieurs les parlementaires, ce que je souhaitais vous dire, ici, à Strasbourg. J'exprimerai maintenant ma joie de votre présence dans mon pays, de vous dire à quel point je suis sensible, accueilli par vous, de pouvoir vous accueillir aussi, à la suite de plus de trente années. Je suis aujourd'hui, bénéficiaire de votre hospitalité. Elle m'a fourni une grande occasion de ma responsabilité politique. Mais ce n'est pas tellement mon objet que de louer votre action, même si je l'ai fait. Je cherche à exalter la grandeur de l'Europe par le meilleur d'elle-même.\